Formation I Audit I Conseil

PROGRAMME DE FORMATION

Référent Santé Sécurité au Travail

V3 du 06/11/2026

PREREQUIS PUBLIC

→ Aucun prérequis.
→ Personnel en charge de la Santé et de la Sécurité au Travail dans son entreprise : Salarié Désigné Compétent en Prévention, Responsable sécurité, Responsable QHSE/HSE, ...

DUREE

21 heures

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Modalité : en présentiel.
- Méthodes : apports théoriques, échanges d'expérience, analyse de situations de travail, étude de cas.
- Matériel : photographies, vidéos, jeu pédagogique.
- Ressources : code du travail, fiches prévention, fiches métiers, grilles et matrices, plan de prévention, support et livret de formation.
- Intervenant : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP).

EVALUATION

– Test de positionnement.
– QCM.
– Mise en situation pratique.
– Questionnaire de satisfaction.

SANCTION ET RECONNAISSANCE

– Attestation de formation.
– Passeport de prévention.
– Formation qualifiante.

OBJECTIFS

- Maitriser les obligations réglementaires en Santé et Sécurité au Travail.
- Analyser les incidents, les accidents et les maladies professionnelles.
- Identifier et évaluer les risques professionnels pour le DUERP.
- Définir et mener des actions de prévention adaptées à son entreprise.
- Être l'interlocuteur privilégié en Santé et Sécurité au Travail.

Formation I Audit I Conseil

PROGRAMME

1) FONDAMENTAUX DE LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
- Accidents du travail, accidents de trajet, maladies professionnelles
- Enjeux humains, sociaux, juridiques et économiques
- Acteurs internes et externes de la prévention
- Principales obligations réglementaires
- Notions de danger, situation dangereuse, événement déclencheur, dommage, risque

2) PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
- Principaux risques professionnels
- Principes généraux de prévention
- Mesures et moyens de prévention

3) EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
- Préparer la démarche
- Définir les unités de travail
- Identifier les dangers
- Evaluer les risques
- Evaluer et hiérarchiser les risques
- Élaborer un plan d'actions (PAPRIPACT)
- Formaliser le DUERP
- Assurer le suivi et la mise à jour du DUERP

4) ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL (METHODE ARBRE DES CAUSES)
- Principes
- Faits
- Liens logiques
- Causes immédiates et profondes
- Facteurs organisationnels
- Élaboration d'un arbre des causes
- Exploitation des résultats de l'analyse

5) COMMUNICATION ET CULTURE PREVENTION
- Documents et registres obligatoires
- Formations et sensibilisations
- Visites sécurité
- Causeries sécurité
- Remontées d'informations
- Audits internes
- Tableaux de bord

MODALITES & DELAIS D'ACCES

En intra (4 à 10 participants d'une même entreprise) :
- Planification au choix de l'entreprise (dates, horaires et lieu de formation).
- Les demandes sont traitées dans un délai de 48H.

Formation I Audit I Conseil

En inter (participants de plusieurs entreprises différentes) :

- Inscription selon les sessions du planning inter-entreprises.
- Les demandes sont traitées dans un délai de 48H.

FINANCEMENT

La formation peut être financée par :

- L'employeur
- L'OPCO
- Les fonds propres
- Les aides publiques et régionales

ACCESSIBILITE

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Afin d'étudier la faisabilité ainsi que les mesures de compensation, merci de nous contacter.

TARIFS	TAUX DE SATISFACTION	TAUX DE REUSSITE
Nous contacter	97%	100%